

Note à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale

L'approche laïque des faits religieux dans l'enseignement

Introduction

La coexistence des revendications identitaires, de la montée des fanatismes et de l'influence des fausses vérités propagées par les réseaux sociaux rend plus que jamais indispensable de développer l'esprit critique des élèves nécessaire à la formation du jugement et à l'expression de la liberté de conscience. La réflexion sur l'Enseignement laïque des faits religieux engagée depuis les rapports Joutard (1989) et Debray (2002) doit ainsi être actualisée au regard des transformations de la société, du bilan des mesures prises et des efforts déjà engagés par l'Éducation nationale.

Une telle approche a une double finalité de connaissance et de formation du citoyen. Connaissance de l'histoire des religions et des représentations du monde ; compréhension des grands enjeux du monde contemporain. Culture d'une citoyenneté qui reconnaît la pluralité des points de vue dans le cadre des valeurs et des lois de la République.

Or de nombreux enseignants appréhendent, à divers titres, de traiter de manière laïque des questions touchant au religieux. La tendance à l'auto-censure est forte. Il semble donc nécessaire de les aider à prendre en compte la dimension religieuse dans diverses disciplines.

PRINCIPES

1. Une terminologie à reformuler

La notion de « fait religieux » n'est pas claire. Une croyance n'est pas un fait. Par ailleurs, les expressions, « questions religieuses », « phénomènes religieux », « problèmes religieux » risquent d'être mal comprises.

La meilleure solution est de s'en tenir au pluriel. Il ne s'agit pas de céder à la mode, mais de souligner le caractère *historique* des dimensions religieuses des sociétés humaines. Les questions religieuses constituent une part significative de l'histoire de l'humanité. A ce titre, elles doivent être abordées dans les contenus d'enseignement comme faits culturels et objets de connaissance. Elles sont d'ailleurs présentes dans les programmes scolaires depuis longtemps. Elles y ont aujourd'hui encore toute leur place.

Mais il ne s'agit pas seulement de parler des religions et de se limiter, par exemple, au monothéisme. On peut aborder les religions d'hier (l'égyptienne, par exemple), et évoquer la notion de sacré à partir d'éléments symboliques.

On évitera également de donner une représentation univoque des différentes religions, tant il existe des tendances diverses à l'intérieur de chacune d'elles.

Il s'agit donc, non de dispenser à proprement parler un « enseignement des faits religieux », mais bien de les prendre en compte *dans* divers enseignements et disciplines. C'est pourquoi nous proposons d'adopter cette nouvelle formulation : Approche laïque des faits religieux dans l'enseignement.

2. Ne pas créer une nouvelle discipline

Il n'y a pas lieu de remettre en cause ou de remplacer les contenus d'enseignement élaborés dans les divers programmes. Il ne saurait y avoir un enseignement spécifique de ce qui apparaîtrait comme une nouvelle discipline. Tout au contraire, il convient de se situer au cœur des enseignements et des disciplines existantes (lettres, philosophie, sciences, histoire-géographie, arts plastiques, musique, EMC, etc.), pour renforcer la transmission d'une culture humaniste générale visant l'universel. Cette approche doit s'appuyer sur les programmes. Il faut l'inscrire dans les humanités et favoriser l'installation d'un espace critique où se développent l'autonomie de la pensée et le débat argumenté.

Rappelons ce passage du rapport de Régis Debray (février 2002) : « Il ne s'agit donc pas de réserver au religieux un sort à part, en le dotant d'un privilège superlatif, mais de se doter de toutes les panoplies permettant à des collégiens et lycéens, par ailleurs dressés pour et par le tandem consommation-communication, de rester pleinement civilisés, en assurant leur droit au libre exercice du jugement [...] Traditions religieuses et avenir des Humanités sont embarqués sur le même bateau. On ne renforcera pas l'étude du religieux sans renforcer l'étude tout court. ».

De nombreuses disciplines sont susceptibles de rencontrer une question religieuse qui doit alors être prise en compte. L'interdisciplinarité peut également être sollicitée, dès lors que les objets d'enseignements disciplinaires sont clairement identifiés.

3. L'Émancipation contre l'assignation identitaire et religieuse des élèves

Cette approche à vocation universaliste vise à l'émancipation des élèves et non à leur assignation ou à leur enfermement dans une communauté particulière. Il faut veiller à ce que des données historiques ne soient pas interprétées en termes d'appartenance et d'identification. Il faut éviter l'assignation implicite des élèves à telle ou telle tradition religieuse ainsi que l'exclusion symbolique des non-croyants.

Ces questions doivent donc être abordées dans les contenus d'enseignement de manière *mesurée et maîtrisée*. On veillera, dans l'économie générale d'un cours et au regard de l'ensemble des sujets obligatoires à traiter, à ne pas accorder aux questions religieuses un volume horaire disproportionné. On gardera le souci constant de rassembler les élèves par-delà leurs différences.

4. Approche laïque des faits religieux et transmission des valeurs de la République

L'approche laïque requiert que l'on traite des faits religieux comme objets de connaissance et non de croyances.

Il n'appartient pas aux programmes scolaires de contribuer à l'éducation religieuse, cela doit être clairement énoncé. Il s'agit en effet de « garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde » (Charte de la laïcité, article 12) afin qu'ils soient « protégés de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix » (Charte de la laïcité, article 6).

Si l'École entend transmettre aux élèves les outils culturels et intellectuels d'un jugement et d'une liberté éclairés, il est impératif de leur donner accès, de la manière la plus ample et impartiale possible, aux grands registres de discours/récits/connaissances par lesquels les êtres humains ont cherché à donner sens au monde et à leur destin.

Il est indispensable d'insister sur la liberté de conscience et d'expression de chacun, sur la liberté de croire, de ne pas croire, de critiquer une religion et de changer de croyance. Il importe également de rappeler la primauté de la loi civile sur la loi religieuse. Les religions et croyances n'ont pas le monopole des interrogations métaphysiques ni des conduites et des valeurs définissant la vie en société et le respect de l'autre. S'il va de soi que l'école ne peut les ignorer dans son enseignement, il est tout aussi clair qu'elle ne saurait les sacraliser.

5. Conclusion : priorité à la formation

C'est sur la formation des enseignants qu'il faut faire porter l'effort, en aidant ces derniers à mieux s'approprier les connaissances nécessaires pour aborder, au sein des disciplines, les questions relatives au religieux.

Afin de renforcer la formation initiale et continue des enseignants, le Conseil des sages suggère deux initiatives :

- D'une part, élaborer des documents d'accompagnement de nature à permettre l'approche laïque des faits religieux et d'en expliciter le sens et la cohérence au sein des programmes et tout au long du parcours scolaire de l'élève. Sous forme numérique (par exemple MOOC), un tel *curriculum* rassemblerait plusieurs types de ressources : une série de questions relatives aux difficultés et aux problèmes les plus fréquemment rencontrés par les enseignants en leur donnant quelques clés indispensables pour les affronter ; une banque de données offrant pour chaque étape du parcours scolaire et en rapport avec les programmes, les approfondissements disciplinaires nécessaires. La constitution de ces ressources serait placée sous la responsabilité de l'Inspection générale, en lien avec la Direction générale de l'enseignement scolaire, le Conseil des sages et le Conseil Supérieur des programmes. Il pourrait également être fait appel à des organismes déjà investis sur ce champ, tels l'Institut européen en sciences des religions et l'Institut d'étude des faits religieux –que le Conseil des sages a rencontrés– ainsi qu'à des universités.
- D'autre part, ouvrir, dans le cadre de la transformation de l'ESENESR en Institut des hautes études de la formation et de la pédagogie, un département « Laïcité et valeurs de la République » dont l'un des objectifs serait aussi de contribuer à la formation à « l'approche laïque des faits religieux » en prenant appui sur les ressources identifiées.